2007-06001/

Le nouveau gouvernement du Canada annonce un investissement de 223 millions de dollars pour aider les personnes handicapées

QUÉBEC (QUÉBEC) Le 16 février 2007 —La ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles, l'honorable Josée Verner, a annoncé aujourd'hui au nom de l'honorable Monte Solberg, ministre des Ressources humaines et du Développement social, un investissement de 223 millions de dollars pour aider les personnes handicapées du Canada à développer des compétences et à décrocher un emploi intéressant et à long terme.

Au même moment aujourd'hui, le ministre Solberg a aussi fait cette annonce à Vancouver en Colombie-Britannique.

Grâce aux Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées, le gouvernement fédéral collabore avec les provinces pour implanter des projets en vue d'aider les personnes handicapées à rompre les entraves qui les empêchent de participer activement au marché du travail. L'annonce d'aujourd'hui prolonge ces ententes jusqu'au 31 mars 2008.

« Le nouveau gouvernement du Canada se réjouit d'avoir l'occasion de collaborer avec les provinces et les territoires pour appuyer des projets et des initiatives qui peuvent véritablement changer la vie des personnes handicapées du Canada, a affirmé la ministre Verner. Au Québec, notre gouvernement versera une contribution de 46 millions de dollars aux programmes provinciaux pour aider les personnes handicapées à développer des compétences en demande et à trouver un emploi convenable. Tous les Canadiens devraient avoir l'occasion de participer et de contribuer à l'économie croissante et dynamique du Canada. »

La ministre Verner a fait cette annonce à La Croisée, un organisme à but non lucratif de la région de Québec dont la mission consiste à offrir aux personnes handicapées physiques, des services spécialisés d'aide à l'insertion en emploi.

L'annonce d'aujourd'hui tient compte des objectifs d'*Avantage Canada*, le plan économique du gouvernement du Canada,qui a été rendu public par le ministre des Finances, le 23 novembre 2006. *Avantage Canada* a comme priorité de veiller à ce que « le plus grand nombre possible de Canadiens aient l'occasion de participer au marché du travail ». Ce plan cible les personnes handicapées comme l'un des groupes qui doivent relever des défis particuliers pour joindre la population active.

Comme l'indique *Avantage Canada*, au cours des mois à venir, le nouveau gouvernement du Canada collaborera avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour améliorer les perspectives de participation au marché du travail des personnes handicapées et de l'ensemble de la population Canadienne.

- 30 -

Ce communiqué de presse est offert sur demande en médias substituts.

Pour plus de renseignements (médias seulement) :

Bureau des relations avec les médias
Ressources humaines et Développement social Canada
(819) 994-5559

Lesley Harmer
Directrice des communications
Bureau du ministre Solberg
(819) 994-2482

DOCUMENT D'INFORMATION
Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées

Même si les Canadiens handicapés veulent faire leur part sur le marché du travail et dans leur collectivité, ils doivent encore faire face à certains obstacles. Par le biais des Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH), le nouveau gouvernement du Canada aide les provinces à financer des programmes et des services qui aident les Canadiens handicapés à développer leurs compétences et à obtenir un emploi.

Ces ententes permettent d'offrir une vaste gamme de programmes et de services provinciaux liés, notamment, à l'encadrement et au mentorat, à la formation et au recyclage des compétences préalables à l'emploi, à l'éducation postsecondaire, aux appareils fonctionnels et à diverses mesures d'aide en milieu de travail.

Les annonces d'aujourd'hui représentent un investissement de 223 millions de dollars et prolongent les EMTPH d'un an du 1er avril 2007 jusqu'au 31 mars 2008.

Les EMTPH sont signées en vertu du Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées. Même si le Cadre multilatéral reflète le consensus atteint par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, il n'a pas été officiellement entériné par le Québec et les territoires.

Le Québec approuve les principes généraux du Cadre multilatéral et a signalé son intention de poursuivre sa collaboration avec le gouvernement fédéral en vue d'offrir des programmes liés au marché du travail aux personnes handicapées du Québec, tout en respectant ses rôles et responsabilités.

Les territoires ont confirmé leur soutien aux principes et à l'orientation du Cadre multilatéral. Ils continueront d'offrir des programmes liés au marché du travail aux personnes handicapées, et sont prêts à participer au Cadre multilatéral au cours des années à venir, dans la mesure où l'on parviendra à résoudre les problèmes en suspens relatifs aux accords fiscaux.

EMTPH - transferts aux provinces (2007/ 2008)

Colombie-Britannique	30 744 084 $	Québec	45 892 915 $
Alberta	25 190 332 $	Nouveau-Brunswick	5 950 848 $
Saskatchewan	10 852 608 $	Nouvelle-Écosse	8 290 346 $
Manitoba	8 964 971 $	Île-du-Prince-Édouard	1 375 659 $
Ontario	76 411 477 $	Terre-Neuve et Labrador	4 578 367 $
		Total des transferts	218 251 607 $*

*Remarque : les fonds qui ne figurent pas dans ce tableau comprennent les allocations qui seraient versées aux gouvernements territoriaux s'ils devenaient signataires du Cadre multilatéral, en plus

des fonds alloués à l'administration des ententes.

Voici d'autres programmes pour les personnes handicapées offerts par le gouvernement fédéral :

- le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées aide les fournisseurs de services à supprimer les obstacles au marché du travail;
- le Programme de partenariats pour le développement social -- volet pour les personnes handicapées aide les groupes oeuvrant auprès des personnes handicapées à améliorer les services offerts à cette clientèle, favorisant ainsi la participation des personnes handicapées à la vie sociale et économique;
- le Programme de prestations d'invalidité du RPC - le plus important programme d'assurance-invalidité à long terme au Canada. Le programme permet de verser des prestations mensuelles aux cotisants et à leurs enfants dépendants si le cotisant ne peut travailler régulièrement en raison d'un handicap physique ou mental grave et prolongé.

Le nouveau gouvernement du Canada a pris des mesures sur plusieurs plans afin d'aider les Canadiens handicapés :

- accroître le supplément remboursable pour frais médicaux aux familles ayant des enfants handicapés,
- augmenter la prestation pour enfants handicapés à 2 300 $,
- offrir la prestation pour enfants handicapés aux familles à revenus moyens et élevés,
- modifier le Régime de pensions du Canada (projet de loi C-36) afin que les personnes qui ont cotisé au RPC pendant 25 ans et plus puissent être admissibles au PPIRPC avec des cotisations valides dans trois des six dernières années, au lieu des quatre des six dernières années, tel qu'exigé actuellement.

La ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles, l'honorable Josée Verner (à gauche), à La Croisée, en compagnie de Mme Isabelle Senneville, directrice de La Croisée, de l'honorable Margaret Delisle, ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation du Québec, et de M. Steeve Gagné, coordonnateur du laboratoire informatique de La Croisée.

La ministre Verner a annoncé le renouvellement des ententes relatives au marché du travail pour

les personnes handicapées au nom de l'honorable Monte Solberg, ministre des Ressources humaines et du Développement social.

Tous les temps sont d'après l'heure atlantique

Date de modification: 2007-02-16